

# Etude d'impacts

**Etape 1**  
Evitement  
d'opportunité  
(faire ou ne pas  
faire le projet)

Le projet est-il soumis à une demande de dérogation « espèces protégées » ?

**NON**

**OUI**

Le projet est-il comparé à différentes solutions de substitution raisonnables ?\*

Vérifier les points de vigilance spécifiques à cette réglementation

**! condition de fond d'obtention de la dérogation**

*\*L'esprit de la réglementation est de veiller à ce que les choix effectués soient de « moindre impact ». Selon les réglementations visées par le projet (IOTA « loi sur l'eau », ICPE, dérogation « espèces protégées », Natura 2000, etc.), il y a lieu de veiller au respect des objectifs associés (non dégradation de l'état des masses d'eau, maintien de la sécurité et de la santé publique, maintien en bon état de conservation des espèces protégées, conservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire, etc.).*

**OUI**

**NON**

Les raisons du choix du projet sont-elles indiquées au regard de ses incidences sur l'environnement et la santé humaine ?

**OUI**

**NON**

Démontrer l'absence de solutions raisonnables

OU

Indiquer les raisons du choix du projet au regard de ses incidences sur l'environnement (biodiversité et services écosystémiques) et la santé

Démontrer l'absence de solutions raisonnables

OU

Comparer le projet à d'autres solutions de substitution raisonnables, en fonction du projet proposé et de ses caractéristiques spécifiques

Passer à l'étape suivante

# Etude d'impacts

**Etape 2**  
Evitement géographique  
(faire ailleurs ou faire moins)

Différents scénarii d'implantation et/ou d'emprise du projet sont-ils comparés au regard de leurs incidences sur l'environnement (biodiversité et services écosystémiques) et la santé ?

*\*Les scénarii doivent être « vraisemblables ». Ils sont généralement comparés à l'aide d'une grille multicritères.*

OUI

NON

L'implantation ou l'emprise du projet garantissent-elles l'absence totale d'impacts du projet sur certaines composantes de l'environnement (biodiversité et services écosystémiques) et sur la santé ?

OUI

NON

**Mesure éligible à l'évitement géographique**

Lister les composantes de l'environnement ou de la santé bénéficiant de cet évitement géographique

Démontrer l'absence d'alternatives à un coût raisonnable

OU

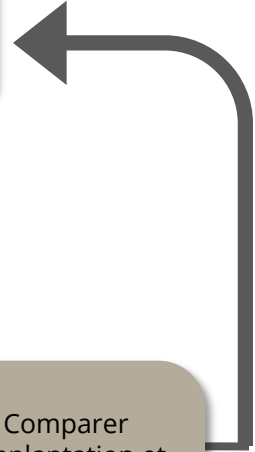
Modifier l'implantation ou l'emprise du projet

Démontrer que ce sont les seules implantations et emprises possibles

OU

Comparer l'implantation et l'emprise du projet à d'autres scénarii, au regard de leurs incidences sur l'environnement et la santé

Passer à l'étape suivante



# Etude d'impacts

L'environnement (biodiversité et services) et la santé sont-ils pris en compte lors des choix techniques (travaux, ouvrages, installations, activités) ?

OUI

NON  
(ou ne sait pas)

Certains choix techniques garantissent-ils l'absence totale d'impacts sur certaines composantes de l'environnement ou de la santé concernées par le projet ?

Vérifier la pertinence des choix techniques effectués, au regard des enjeux environnementaux ou de santé humaine concernés par le projet

OUI

NON

**Mesure éligible à l'évitement technique**

Lister les composantes de l'environnement ou de la santé bénéficiant de cet évitement technique

Démontrer l'absence d'alternatives techniques à un coût raisonnable

OU

Modifier certains choix techniques inhérents au projet (installations, ouvrages, activités, modalités de réalisation des travaux, etc.)

**Etape 3**  
Evitement technique (faire autrement)